Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609117-DE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE
Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 2026-09-117

Objet : Marché Audit énergétique 2024-2028 : Avenant de transfert consécutif à la fusion-absorption de la société SERMET SUD-OUEST par la société MANERGY.

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à 9h, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical d'énergies de la Dordogne.

Date de convocation : le 25 septembre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard FAGET

Membres en exercice : 73
Délégués titulaires présents : 56
Délégués suppléants présents : 15 (dont 6* non-votants)
Votants : 65

Délégués titulaires présents : 56
Secteur 1 : ARMAGHANIAN Lionel, COLOMBEL Sylvie, DUMONTET Jean Jacques, TOURADE François, CIPIERRE Francis,
Secteur 2 : LIGNAC Michel, MAZE Serge, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, COMPOINT Eloi,
Secteur 3 : LARAVOIRE Jean François, FAGET Bernard, EYMET Joel, BRAULT Daniel,
Secteur 4 : BROUILLAUD Denis, LAVAUD Sylvie, MARTY Alain, BEAUVIER Frédéric,
Secteur 5 : TREILLE Patrick, CABIANCA Thierry, MICHEL Pascal,
Secteur 6 : BOYER Josiane, LAVAUD Alain, CHARLES Thierry,
Secteur 7 : LACOSTE Jean Pierre, GARRIGUE Christian, GARNIER Eric,
Secteur 8 : LACOSTE Gérard, PAGES Didier, CHABROL Maurice, LAFONTAINE Eric, GOURINCHAT Patrice,
Secteur 9 : OSTERMANN Catherine, COURNARIE Pascal, CASTAGNE Christian, BRUN Philippe,
Secteur 10 : BUFFIÈRE Alain, ROUX Evelyne, THOMAS Annie,
Secteur 11 : CAULIER Yvon, CAILLOU Dominique, CHAMPAGNE Nicolas,
Secteur 12 : CHEVALIER Pierre, PESTOURIE Catherine, FANIER Basile,
Secteur 13 : LAGENEBRE Jean Jacques, FRAY Jean Pierre, CASTANG Alain,
Secteur 14 : BOYER Flore, VIGNEAU Jérôme, ROMAGNE Josiane, JAUBERTIE Pierre,
Secteur 15 : CAFFIN Franck, PAULY Mickaël, BOIDE Thierry, IBERTO Dominique,
Grand Périgueux : Joël LAGUIONIE.

Délégués suppléants présents : 15 (dont 6* non-votants)
Secteur 6 : ROVERE Françoise, ROCHE Jean Claude*,
Secteur 9 : DURAND Florence*,
Secteur 10 : BERTRAND Christian, CONSTANT Didier*,
Secteur 11 : ROUSSILLON Stéphanie,
Secteur 12 : PERIQUOI Alain, BRU Benoit*,
Secteur 13 : METIFET Bernard, RONDONNIER Gilbert,
Secteur 14 : LESFARGUES Bruno, BRUNO Georges*, EYRAGNE Gaëlle*,
Secteur 15 : GRANEREAU Guy,
PERIGUEUX : POUJOL Julien

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609117-DE

*** Dont 6 ne pouvant pas prendre part au vote** :
Monsieur ROCHE Jean Claude, secteur 6,
Monsieur CONSTANT Didier, secteur 10
Madame DURAND Florence, secteur 9,
Monsieur BRU Benoit, secteur 12,
Monsieur BRUNOT Georges et Madame EYRAGNE Gaëlle, secteur 14,

Délégués titulaires excusés : 17
Secteur 2 : DREUIL Jean Michel, FARGE Florent,
Secteur 3 : BAGILET Laurent,
Secteur 5 : MAZET Bernard,
Secteur 6 : BITTARD Gilles,
Secteur 7 : KUSTERS Gé,
Secteur 10 : DEVAUX Daniel,
Secteur 11 : DURET Christian, CABIROL Brigitte,
Secteur 12 : SIX Christian,
Secteur 13 : BONNAMY Jean Claude, MARCOMINI Benjamin, FISCHER Thierry,
Secteur 14 : FAURE Claudine,
Secteur 15 : DE MIRAS Gilbert,
PERIGUEUX : MOREAU Isabelle, MARTIN Sébastien,

Administratifs présents : Séverine SALLET Directrice Générale des Services, Nicolas AUBIN Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques, Laurence MICHAUD Directrice des Finances, Marlène BORGES-CORREIA Directrice des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, Delphine RADTKE Directrice Stratégie Bas Carbone, Charlotte PETIT Adjointe à la Direction Stratégie Bas Carbone, Xavier LAMONTAGNE Directeur des Systèmes d'Information, Christine SARDOU gestionnaire marché public, Clara THORILLON Chargée des Affaires Juridiques, Florine FROGE Chargée de Communication, Laure BREANT, Adjointe au Directeur des Services Techniques, Corinne BATTISTON Assistante du Président et de la Direction, chargée des relations avec les collectivités territoriales.

Invités excusés :
Madame Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne,
Monsieur Lionel ARCHER Payeur Départemental.

Vu la délibération n°**202401025** du 31 janvier 2024 relative à l'autorisation de lancer le nouveau marché d'audit énergétique pour la période 2024-2028 ;
Vu les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert ;
Vu l'article L.2125-1 1° du Code de la Commande Publique relatif à la durée des accords-cadres ;
Vu les articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres exécutés au moyen de bons de commande ;
Vu l'article L.2194-1 4°) du code de la Commande Publique relatifs aux modifications de marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence ;
Vu l'article R. 2194-6 2°) du Code de la commande publique relatif aux modifications résultant de la succession d'un nouveau titulaire dans les droits et obligations du titulaire initial, notamment à la suite d'une opération de restructuration de société ;
Considérant que l'Entreprise SERMET SUD-OUEST est titulaire du lot n° 2 du marché « Audit énergétique 2024-2028 »**,** notifié le 18 octobre 2024 ;
Considérant que la société « SERMET SUD-OUEST » a fait l'objet d'une opération de fusion-absorption par la société « MANERGY », entraînant la disparition de la société SERMET SUD-OUEST et la transmission de ses droits et obligations à la société MANERGY ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609117-DE

Considérant que cette opération entraîne le transfert à la société **MANERGY** des droits et obligations résultant du marché dont la société SERMET SUD-OUEST était titulaire ;
Considérant qu'il convient de formaliser par voie d'avenant le transfert du marché du titulaire initial, SERMET SUD-OUEST au bénéfice de son ayant droit, **MANERGY**, dans le cadre de la fusion-absorption ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale des services,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

-AUTORISE le Président à signer l'avenant de transfert au marché intitulé « Audit énergétique 2024-2028 », ayant pour objet d'acter la substitution de la société **MANERGY** à la société **SERMET SUD-OUEST**, consécutivement à la fusion-absorption de cette dernière par MANERGY, ainsi que le transfert à MANERGY de l'ensemble des droits et obligations résultant dudit marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Lionel ARMAGHANIAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609117-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT n° 1 du Lot n°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24)
7, Allées de Tourny – CS 81225
24019 PERIGUEUX Cedex
Adresse internet : http://www.sde24.fr
E-Mail : accueil@sde24.fr
Téléphone : 05 53 06 62 00

B - Identification du titulaire du marché public

SERMET SUD-OUEST
5, impasse des Mûriers – Bât C
33700 MÉRIGNAC

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation d'Études Énergétiques sur les bâtiments des collectivités de la Dordogne.
- pour le lot 2 : réalisation d'études de faisabilité de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

• Date de la notification du marché public : 18 octobre 2024
• Durée d'exécution du marché public : 12 mois, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609117-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de formaliser la fusion absorption de la société « SERMET SUD-OUEST » par la société « MANERGY ». L'entreprise ne conserve pas son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Cet avenant ne constitue pas une modification substantielle du contrat initiale et n'a aucun impact financier en application des articles L.2194-1 4°) et R.2194-6 2°) du Code de la Commande Publique.
Cette modification résulte de la succession d'un nouveau titulaire dans les droits et obligations du titulaire initial, notamment à la suite d'une opération de restructuration de société.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : …… , le ……

Le Président du SDE 24

Lionel ARMAGHANIAN,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609117-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de notification par voie électronique :